

# DOSSIER DE CANDIDATURE A L'ENTRÉE EN FORMATION AU BREVET FEDERAL RUGBY A 5 NIVEAU 2 "SANTE" Bloc de Compétences 2

Session 5 du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 30 septembre 2022

## Informations sur la formation

## Dossier d'inscription en ligne

Vous aurez à joindre des pièces justificatives au dossier, utilisez un format image ou document classique.

Ces pièces à préparer sont :

- Copie de votre pièce d'identité recto verso valide
- Copie de votre PSC1 ou autre diplôme équivalent
- Attestation de prise en charge des coûts de formation (soit signée par vous-même, soit par votre club, soit par les deux)
- Les copies de diplômes Rugby et/ou STAPS APAS et ou "Santé" (en les mettant toutes dans un seul fichier)
- Attestation du club, du Comité départemental ou de la Ligue régionale (document à télécharger sur le site d'inscription)
- Déclaration sur l'honneur (document à télécharger sur le site d'inscription)

[Décret du 30 décembre 2016 relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée](#)

[Instruction ministérielle du 3 mars 2017](#)

Ce dossier devra être transmis en ligne avec les pièces justificatives

**Avant le 28 mars 2022.**

Le dossier doit être complet pour être recevable.

- L'inscription ne sera effective qu'à l'encaissement des frais de la formation Rugby à 5 Niveau 2 Santé, bloc de compétences 2, d'un montant de 400 € HT (en cas de prise en charge par un OPCO, la TVA sera appliquée) :
- Par chèque à l'ordre de " FFR – formation BF Santé" à adresser à **Sandrine Poulouin - Assistante Formation - Fédération Française de Rugby - Direction sportive - 3/5 rue Jean de Montaigu 91463 Marcoussis cedex.**
- Par virement à la FFR, indiquer « Formation BF R5 N2 Santé » [RIB téléchargeable ici.](#)

Quel que soit votre mode de paiement, merci de bien vouloir en informer Sandrine Poulouin et Benoit Oszustowicz par mail (adresse ci-dessous).

**Les frais d'inscription comprennent l'accès à la plateforme UVFMS pour la durée de la formation (formation en ligne et ressources complémentaires) et le séminaire en présentiel (hébergement – restauration) ;**

Cette formation se déroule en 3 temps sur une période de 6 mois :

- Accès à la plate-forme UVFMS pour une Formation à distance avec des modules à valider en ligne,
- Séminaire en présentiel : dates prévisionnelles : 23/09 (12h) au 24/09/2022 (12h)
- Temps de consultation des ressources complémentaires sur la plate-forme UVFMS.

Evaluation

- Les stagiaires doivent valider la totalité des modules en ligne 8 jours avant la date du stage en présentiel pour participer à celui-ci.

**Contacts :**

**Pour les questions liées**

- À la formation : Benoît Oszustowicz : [Benoit.Oszustowicz@ffr.fr](mailto:Benoit.Oszustowicz@ffr.fr)
- Pour les questions d'ordre administratif ou financier : Sandrine Poulouin : [Sandrine.Poulouin@ffr.fr](mailto:Sandrine.Poulouin@ffr.fr)
- Aux projets dans les clubs : Flavien Bonne: [Flavien.Bonne@ffr.fr](mailto:Flavien.Bonne@ffr.fr)

**LISTE DES PIÈCES A JOINDRE**

**AU DOSSIER D'INSCRIPTION BREVET FEDERAL RUGBY A 5 SANTE**

- Copie de votre pièce d'identité recto verso valide
- Copie de votre PSC1 ou autre diplôme équivalent
- Attestation de prise en charge des coûts de formation (soit signée par vous-même, soit par votre club, soit par les deux)
- Les copies de diplômes Rugby et/ou STAPS et ou "Santé" (en les mettant toutes dans un seul fichier)
- Attestation du club (imprimé fourni)
- Déclaration sur l'honneur (imprimé fourni)

## DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) : ..... déclare sur l'honneur :

- avoir pris connaissance des conditions d'inscription liées à la formation au Brevet Fédéral Rugby à 5 Niveau 2 Santé Session 5 du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 30 septembre 2022.
- fournir dans mon dossier d'inscription des renseignements sincères et véritables.
- respecter l'obligation d'honorabilité prévue par la loi pour exercer la fonction d'éducateur sportif c'est-à-dire n'avoir aucune condamnation incompatible pour crime ou certains délits (articles L.212-9, L. 212-1 et L. 322-1 du code du sport)

*La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (art. 313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal).*

Le : .....

Signature du candidat



**ATTESTATION CLUB / CD / LIGUE**  
**SITUATION D'ALTERNANCE**  
**LORS DE LA FORMATION**  
**Brevet Fédéral**  
**« RUGBY A 5 Niveau 2 - SANTE »**

Je soussigné .....

Président du club / du CD / de la ligue de rugby affilié(e) à la FFR

.....

atteste que M .....

- assure la (les) mission(s) suivantes dans le club pendant la saison 21-22 :

---

---

---

- m'a informé de son projet de participation au BF « Rugby à 5 – Niveau 2 – Santé », demande pour laquelle je donne cet avis :

---

---

- que le coût de la formation\*:
  - est pris en charge totalement par le club / le CD / la Ligue
  - est pris en charge partiellement par le club / le CD / la Ligue
  - n'est pas pris en charge par le club / le CD / la Ligue

\*: cocher la réponse

Le : ..... à .....

Cachet du club / du CD / de la Ligue

Signature du Président